

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AOUT 2015

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Lundi 24 août 2015 à 20h00, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Magalie BANSE, Adrien PARMENTIER, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Lydie DEPREUX (procuration à Géry HERMANT), Claudine CASIEZ (procuration à Jean-Marie BACQUET), Sylvain SAKALOWSKI.

Absente : Amélie LEQUET

Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2015 fait l'objet de deux observations :

- Fabrice DEPREUX note qu'il n'a pas été fait mention de son intervention sur la peinture jaune mise sur des bordures par un riverain de la rue Sadi Carnot

-Yannick HERBET remarque également que l'approbation de Claudine CASIEZ (page 7 du compte rendu) portait sur les subventions versées aux associations et non sur la réunion consacrée à la sécurité routière.

Le Conseil Municipal accepte ensuite l'inscription à l'ordre du jour de deux questions complémentaires.

1) Adhésion au SIDEN-SIAN de diverses collectivités locales

Le Comité du SIDEN-SIAN a accepté l'adhésion de plusieurs communes du Pas-de-Calais, de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) et de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces diverses adhésions.

2) Redevance d'occupation du domaine public par des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Le Maire rappelle que le 29 juin 2015, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par des ouvrages de distribution de gaz. Il s'avère que cette délibération est incomplète dans la mesure où elle ne mentionnait que « l'occupation provisoire » alors qu'elle devait également concerner la redevance « d'occupation classique ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer cette redevance d'occupation classique.

3) Remboursement anticipé de l'emprunt Crédit Agricole : ouverture de crédits

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser par anticipation deux emprunts dont l'un avait été contracté auprès du Crédit Agricole Nord de France.

Lors de la réalisation des opérations comptables de ce dernier, la Trésorerie de Caudry a constaté un écart de 4,86 € au niveau du montant du capital restant dû qui va nécessiter l'émission d'un titre au compte 1641 et d'un mandat au compte 6688 ; ce dernier n'apparaissant pas au Budget Primitif 2015, il conviendrait d'ouvrir les crédits nécessaires par une Délibération Modificative Budgétaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) Lotissement Villa Family : vente de terrain à Mme Audrey GRIERE

Par délibération datée du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Mr DEBUREAUX et Mlle LEPEZ la dernière parcelle disponible du lotissement Villa Family.

La cession n'ayant pu être menée à son terme, une nouvelle offre a été présentée par Mme Audrey GRIERE, Kinésithérapeute, qui souhaiterait implanter son cabinet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter de vendre à Mme GRIERE cette parcelle de 1 106 m² aux mêmes conditions, soit 25 000 € HT.

Yannick HERBET ajoute qu'il s'agit d'une option qui ne sera levée qu'en cas d'obtention du permis de construire.

Jean-Marie BACQUET profite de l'occasion pour interroger le Maire sur le projet de maison médicale. Ce dernier fait le point sur ce dossier :

- 2 réunions ont été organisées avec les professionnels de santé des deux communes : les médecins sont partants à l'inverse des infirmières et kinésithérapeutes. Il conviendrait de trouver d'autres spécialistes médicaux.
- Les délais de réalisation d'un tel projet sont particulièrement longs.

Laurie LALLEMANT souhaite obtenir des précisions sur le prix de vente du terrain ; il lui est répondu qu'il est conforme à l'estimation des Domaines.

5) Convention de séjour par la classe de neige 2016

Le Manoir des Brons situé à COMBLOUX héberge depuis quelques années maintenant la classe de neige à la satisfaction générale des enfants et leurs parents, des accompagnateurs et des élus.

Le Directeur de cet établissement a fait parvenir ses propositions pour 2016 marquées par une augmentation de 5 €/enfant (de 610 à 615 €) pour un séjour équivalent en durée (du lundi 21 mars matin au vendredi 1^{er} avril au soir).

Le transport des enfants devrait se dérouler par le train afin de réaliser des économies.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de séjour avec le Manoir des Brons.

6) Opérations voisins vigilants

L'opération voisins vigilants, dénommée officiellement dispositif de participation citoyenne, a été instaurée par circulaire ministérielle du 22 juin 2011, ce dispositif vise notamment à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité

Expérimentée d'abord dans quelques départements, cette opération s'est étendue à l'ensemble de la France ; de nombreuses communes du Cambrésis ont ainsi décidé d'y adhérer.

Au niveau local, deux réunions d'information ont été organisées par la Gendarmerie Nationale et ont suscité un intérêt certain.

Il convient désormais que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le Sous-Préfet et la Gendarmerie la convention préalable à la mise en place du dispositif.

Didier JACQUEMIN précise que des panneaux seront installés aux entrées de la commune et que 15 référents volontaires se sont inscrits à l'issue de la réunion du 15 juillet dernier.

Répondant à Laurye LALLEMANT, il confirme que ces référents couvrent l'intégralité des quartiers de la commune.

7) Création d'un emploi de professeur de danse à temps non complet, instauration d'une régie de recettes et fixation des tarifs

Yannick HERBET signale que la décision prise par Christine COURDY d'arrêter son activité au sein du Centre Social l'Escale a contraint la Municipalité à se mettre à la recherche d'un nouveau professeur de danse pour la rentrée de septembre.

Avant de procéder au recrutement de la personne dont la candidature a été retenue, il importe de créer un emploi de professeur de danse à temps non complet sous CDD à compter du 1^{er} septembre 2015.

Par ailleurs, il est envisagé que ces cours de danse redeviennent municipaux, ce qui implique la création d'une régie de recettes et la fixation des tarifs par le Conseil Municipal.

Yannick HERBET ajoute que les horaires de ces cours resteront inchangés et que la personne retenue est Juliette ESTAQUET, domiciliée à ROEULX ; Virginie LE BERRIGAUD précise que l'intéressée pourrait animer un atelier TAP du vendredi.

Jean-Marie BACQUET s'étonne que la commune ne se soit pas appuyée sur une association locale existante, à savoir la Gymnastique Volontaire Beauvoisienne.

Yannick HERBET lui répond comme suit :

- Christine PEIREIRA ne s'est pas manifestée
- La Présidente de la G.V.B. ne souhaitait pas récupérer ces cours

Mr le Maire remarque que la G.V.B. n'a pas participé au défilé de Ste Anne

Laurie LALLEMANT note également que les horaires des cours de danse (le mercredi après-midi) sont susceptibles d'attirer un public différent de celui de la G.V.B. (cours en soirée essentiellement).

Yannick HERBET affirme enfin que le salaire de Mlle ESTAQUET sera en partie compensé par les droits d'inscription, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici puisque ces droits étaient encaissés par le Centre Social l'Escale.

A la suite de ces échanges, le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi de professeur de danse à temps non complet
- l'instauration d'une régie de recettes
- la fixation des tarifs des cours à hauteur de 25 €/trimestre pour les Beauvoisiens et 30 €/trimestre pour les personnes ne résidant pas dans la commune

8) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis préalable à la transformation de celle-ci en Communauté d'Agglomération

Yannick HERBET informe l'assemblée que dans le cadre du projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, une disposition législative a été introduite étendant la possibilité de créer une Communauté d'Agglomération aux territoires dont la population est supérieure à 50 000 habitants et comptant au moins une commune centre située au sein d'une unité urbaine de plus de 15 000 habitants.

Il s'avère que la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis rassemble plus de 66 000 habitants et compte Caudry située au sein d'une unité de plus de 18 000 habitants (Caudry, Béthencourt, Beauvois en Cambrésis, Fontaine au Pire).

Cette transformation semble présenter des avantages financiers incontestables puisque d'une part les dotations apportées par l'Etat aux Communautés d'Agglomération sont plus importantes, d'autre part le fait de ne pas opérer cette mutation ferait perdre progressivement, dès 2016 à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis le bénéfice de la bonification de sa dotation d'intercommunalité.

Afin d'accéder à la qualification de Communauté d'Agglomération, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis se doit de modifier ses statuts ; une première étape a été franchie par le Conseil Communautaire le 17 juillet 2015, les Conseils Municipaux des communes membres doivent délibérer de manière concordante dans les meilleurs délais possible (la majorité qualifiée suffit).

Les compétences modifiées ou complétées sont présentées.

Jean-Marie BACQUET note que la compétence transports risque d'avoir une incidence financière certaine. Yannick HERBET acquiesce, d'autant que les transports scolaires sont inclus ; la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis va approfondir la question pour minimiser ce coût en adaptant les lignes actuellement en service.

Répondant au souhait exprimé par Jean-Marie BACQUET, il tiendra le Conseil Municipal informé de l'évolution de ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

9) Augmentation de l'apport communal au capital de la SEM Beauvois Distrelec

Lors de la création de la SEM Beauvois Distrelec, l'apport de la Commune au capital de SEM Beauvois Distrelec s'est concrétisé par la fourniture de trois transformateurs électriques et le versement d'une somme de 245 €, soit une valeur de 18 870 €.

L'importance des travaux de mise aux normes et de modernisation du réseau électrique rend nécessaire l'augmentation du capital de la SEM, étape indispensable à l'obtention de financements.

Cette augmentation atteindrait 40 000 € pour la commune et 38 400 € environ pour la SICAE de la Somme et du Cis (répartition statutaire de 51 % pour la Commune et 49 % pour la SICAE).

Yannick HERBET ajoute avoir été saisi de cette demande par Mr JOUGLET, Directeur de la SEM, désireux de porter le capital de celle-ci à 100 000 € afin de pouvoir financer les travaux de rénovation du réseau électrique. La trésorerie de la Régie Electrique récupérée par la commune rend possible cette augmentation d'apport.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter 40 000 € au capital de la SEM et ouvre au budget 2015 les crédits nécessaires.

10) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables de la Régie Electrique

La Trésorerie de Caudry a sollicité l'admission en non-valeur de la somme de 589,55 € correspondant à des factures émises par la Régie Electrique en 2011 à l'encontre de Mr Sébastien LECLERCQ domicilié à l'époque 12, bis rue Victor Watremez et demeurant actuellement à Caudry.

Les démarches engagées par le Trésor Public pour recouvrir cette somme se sont avérées vaines.

Le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à cette requête.

Yannick HERBET précise que Mme BASQUIN a relancé certains dossiers d'admission en non-valeur suite aux observations du Conseil Municipal.

11) Informations diverses

-Yannick HERBET a participé cet après-midi à la remise officielle à la famille d'Aurélié CHATELAIN des dons collectés à Caudry et Beauvois en Cambrésis.

-Le week-end prochain (28 au 30 août), la Sté LESTRINGUEZ organise une fête des camping-cars (2^{ème} édition)

-Félicie BOUTHEMY participera fin septembre à l'élection de Miss Nord-Pas-de-Calais

-La Maison des Jeunes propose le 4 septembre son traditionnel Don du Sang (la date a été avancée à la demande de l'EFS).

-Le 17 septembre au Foyer Rural aura lieu la réunion publique consacrée à la sécurité routière.

-Décès de Mr Gérard LEGOEUL, domicilié 37, rue Jean Jaurès

12) Questions diverses

-Aurélie HUET signale qu'une branche d'un sapin planté Espace Froidmont est cassée.

-Interrogés par Laurye LALLEMANT sur l'ouverture aux adolescents du terrain des sports situé derrière l'école Maurice CAREME, Yvon CIMBE et Géry HERMANT précisent que les horaires imposés pour l'utilisation de cet équipement ont été respectés, sans gêne apparente pour les riverains.

-Jean-Luc COUTEAU souhaiterait que le portail donnant accès aux jardins du lotissement de la rue Aristide Briand soit reculé pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité et non sur les trottoirs.

-Jean-Luc COUTEAU signale le mauvais état d'entretien du chemin menant du Pont Lapin à la RD 643 ; Yvon CIMBE précise que ces travaux sont réalisés habituellement par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.00